FRN07976 2301

LES VICOMTES DE MARSEILLE

DESCENDENT

D'ARLULFE, SEIGNEUR DE TRETS.

LETTRE A M. LE MARQUIS DE FORBIN D'OPPÈDE.

MONSIEUR LE MARQUIS ET CHER VOISIN,

Vous avez mille fois raison de projeter une étude généalogique sur les Vicomtes de Marseille ; nul mieux que vous n'est apte à entreprendre et conduire à bonne fin cette œuvre de discernement et de patience. J'avais commencé à m'en occuper moi-même, mais le loisir m'a manqué et me manquerait longtemps encore pour achever les recherches longues, minutieuses, qu'exige la simple préparation d'un pareil travail. Toutefois, j'étais parvenu à inscrire en tête de mes notes un nom que je recommande à votre bon accueil : le nom d'Arlulfe.

Arlulfe est, à mon avis, l'auteur de la famille vicomtale de Marseille.

Vous savez qu'on ne pouvait jeter les yeux sur le tableau de cette famille sans être frappé de l'inconnu qui pesait sur son origine comme un vieux problème n'ayant échappé à aucun historien et restant toujours

Document
0000005610891

à résoudre. Ruffi le fils la faisait descendre d'un Guillaume qui, dans la charte d'affranchissement du monastère de Saint-Victor, en 1005, est mentionné avant le Vicomte et son frère l'évêque de Marseille, et que, pour ce motif, il avait cru être leur père (1). Ce n'était qu'une hypothèse, et si Papon l'accepta (2), nos historiens contemporains n'y ajoutèrent aucune créance. Augustin Fabre (3) constata que toutes les recherches sur ce point étaient demeurées sans résultat certain, et Louis Méry (4), faisant revivre l'opinion de Ruffi le père (5), Honoré Bouche (6) et Gaufridi (7), attribua, non sans hésitation, la paternité du premier Vicomte à un personnage qui figure à ses côtés, dans une charte de 965, sous le nom et le titre de Pons le vicomte. Ce n'était aussi qu'une hypothèse, et Ruffi le fils (8) et Papon (9) la mirent à néant à l'aide des chartes de Montmajour où ils trouvèrent la preuve que le vicomte Pons était de l'ascendance des Baux et non de celle des Vicomtes de Marseille.

La question restait donc obscure et attendait encore une solution nette, claire, indiscutable, lorsque la lecture attentive de la donation de la *Curtis de Tresia* faite à Arlulfe par le roi Conrad, le 10 août 950, vint me la fournir. Cet acte est inséré dans le *Cartulaire de Saint-Victor*, sous le n° 1041 (10); il avait déjà été publié par dom Martene (11) et dom Bouquet (12);

(1) *Dissertations historiques et critiques*, etc., Marseille, 1712, in 4°, p. 92.

(2) *Histoire générale de Provence*, 1777, in-4°, t. II, p. 525.

(3) *Histoire de Marseille*, 1829, in-8°, t. I, p. 260.

(4) Méry et Guindon, *Hist. analytique et chronologique*, etc., Marseille, 1842, in-8°, t. I, p. 116.

(5) *Histoire de Marseille*, 1642, in-f°, p. 49.

(6) *Histoire de Provence*, Aix, 1664, in-f°, t. II, p. 31.

(7) *Histoire de Provence*, Aix, 1694, in-f°, t. I, p. 65.

(8) loc. cit., p. 83.

(9) loc. cit., p. 525.

(10) Le nom d'*Arlulfus* y est justement substitué à celui de *Carluttus* des éditions précédentes.

(11) *Amplissima collectio*, Paris. 1724, in-f°, I, 292

(12) *Rec. des Hist. de France*, in-f°, IX, 697.

mais on n'en avait pas identifié les dénominations géographiques et il était resté charte close. Et cependant, quoi de plus simple, semble-t-il, que de découvrir dans la *Curtis de Tresia* la ville de Trets et, dans les limites de *Paleria*, *flumen Celone* et *valle Restones* (1), la Pallière sous le mont de Sainte-Victoire au N. de Trets, le ruisseau de Seillon, qui coule à l'E. de Trets, et le Val de Redon qui s'étend au S. de Trets entre Saint-Zacharie et Auriol. Ce sont là des confronts certains qui ne peuvent laisser subsister aucun doute sur l'identité de *Tresia* et de *Trets*.

Trets fut donc le chef-lieu du domaine que Conrad octroya en 950, à son féal Arlulfe.

Dès le début du XIe siècle, ce domaine était entre les mains des vicomtes de Marseille, Guillaume II et Foulque, qui déclaraient, en 1008 et 1014, le tenir par héritage de leur père Guillaume Ier et de leur oncle Aicard (2).

Mais à quel titre et en quelle qualité le vicomte Guillaume Ier, le premier des vicomtes de Marseille, et son frère Aicard, avaient-ils pu laisser en héritage à leurs fils et neveux, et par conséquent posséder d'abord eux-mêmes, le domaine que le roi Conrad avait donné à Arlulfe ?

Il existe aux archives d'Arles (3) une charte de 1040 qui répond implicitement à cette dernière question. C'est une restitution à Montmajour, par Guillaume II et Foulque, vicomtes de Marseille, du village de Scrivignane dont ils avaient disposé en faveur de Saint-Victor, quelques années auparavant (4), bien que, jadis, il eût été donné au monastère Arlésien par

(1) Guérard, *Cartul. de St-Victor*, Paris, 1857, II, n° 1041. — Voici le texte exact de la délimitation d'après l'original : *De uno latus, usque in loco que vocant Untinos et usque in Paleria, ita et in monte Bagde usque in flumen Celone et de [alio latus] usque in valle Restones; ita et in monte Bedodi.* (Arch. des B.-du-R., H. St-Vict., n° 12.)

(2) *Cartul. de St-Victor*, nos 18, 111, 112 et 113.

(3) Fonds Véran, n° 7.

(4) *Cartul. de St-Victor*, n° 155.

Arlulfe, père de Guillaume et d'Aicard : *Miles nobilissimus nomine Arlulfus, pater Wilelmi et Aicardi* (1).

Guillaume Ier et Aicard étaient donc les fils d'Arlulfe, et, parce qu'ils étaient les fils d'Arlulfe, ils furent ses héritiers à Trets comme à Scrivignane (2) que possédèrent, après eux, les vicomtes Guillaume II et Foulques, leurs fils et neveux.

Tels sont les motifs, Monsieur le Marquis et cher voisin, pour lesquels le nom d'Arlulfe me paraît devoir être inscrit en tête de la généalogie des Vicomtes de Marseille.

Veuillez agréer, etc.

LOUIS BLANCARD.

St-Marcel, 12 avril 1883.

(1) Cf. De Marin, *L'Abbaye de Montmajour*, 1877, in-8°, p. 153, n° VII, en substituant à *Arnulfus* de la copie de Chantelou, *Arlulfus*, d'après la charte originale. La mutation de l'L en N étant, du reste, un accident phonétique très-fréquent, il ne serait pas impossible qu'il y eût un lien de parenté entre Arlulfe, seigneur de Trets, et Arnulfe, notaire de Louis-L'Aveugle. (Cf. dom Bouquet, IX, p. 675, II à XII, et Guérard, *Cart. de Saint-Victor*, I, p. 11, n° 10.)

(2) Village disparu, qui était situé au N.-E. et à quelques lieues d'Arles.

Marseille. — Typ. et Lith. Barlatier-Feissat Père et Fils, imprimeurs de l'Académie.